

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS « NEXT STOP IN-LOMBARDIA »

Explora S.c.p.p.A., Organisation de Gestion de Destination (OGD) de la Région Lombardie, Chambre de Commerce de Milan-Monza-Brianza-Lodi et, à travers UNIONCAMERE Lombardia, de toutes les Chambres de Commerce de Lombardie, avec siège à Via Fabio Filzi 22, 20124 Milan, TVA 08344310969, organise le présent concours intitulé "NEXT STOP IN-LOMBARDIA" (ci-après "concours" ou "initiative").

Le concours est organisé pour le compte de Regione Lombardia, afin de promouvoir le tourisme et l'attraction du territoire Lombard.

1. Objectifs du jeu-concours

Le concours est lancé avec les objectifs suivants :

- Promouvoir la région lombarde du point de vue touristique, notamment en présentant son offre de produits touristiques liés aux domaines thématiques suivants : gastronomie et vin, wellness et bien-être, lacs, art et culture, style de vie urbain, sport actif et cyclotourisme ;
- S'abonner au service de newsletter inLOMBARDIA, qui contient des informations, des nouvelles et des mises à jour sur les événements et services touristiques sélectionnés par Explora S.c.p.A.

En ce qui concerne l'Italie, il est précisé que l'initiative doit être considérée comme exclue de la catégorie des manifestations de remise de prix, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret présidentiel N° 430/2001, paragraphe 1, lettre e), car elle est promue par des entités juridiques constituées pour poursuivre les mêmes buts non commerciaux pour lesquels elles entendent promouvoir la présente initiative.

2. Délais

Il sera possible de participer au concours du 20 novembre 2018 au 20 janvier 2019 (ci-après dénommée "période de participation"). Le tirage au sort des gagnants aura lieu au plus tard le 30 janvier 2019.

3. Destinataires

Le concours est ouvert à tous les utilisateurs majeurs résidant dans l'Union Européenne (y compris la Suisse) qui en prennent connaissance pendant la période de participation.

Les salariés de la Région lombarde, d'Explora S.c.p.p.A. et les actionnaires d'Explora S.c.p.p.A. sont exclus de la participation. (Unioncamere Lombardia, Chambre de Commerce de Milan, Monza, Brianza et Lodi), ainsi que tous ceux impliqués dans la gestion et l'organisation du concours.

4. Modalités d'enregistrement

La participation est gratuite.

Pour participer au concours, les consommateurs devront se connecter au site nextstop.in-lombardia.it pendant la période de participation mentionnée au point 2 et s'inscrire en remplissant le formulaire approprié en indiquant toutes les données personnelles demandées (nom, prénom, adresse électronique).

En s'inscrivant simplement, les consommateurs seront en compétition pour le tirage au sort final.

Chaque utilisateur ne peut s'inscrire sur le site qu'une seule fois pendant toute la période. Cependant, pour augmenter vos chances de gagner, vous pouvez inviter vos amis à participer, grâce à la fonction spéciale du site "Inviter un ami" : l'ami invité recevra automatiquement un email contenant un lien pour participer.

Pour chaque ami invité qui, après avoir reçu l'invitation, participera au concours en cliquant sur le lien dans le courriel ci-dessus, l'utilisateur invité gagnera une participation supplémentaire pour le tirage final.

Limites de participation :

- Chaque utilisateur - entendu comme personne physique - ne peut s'inscrire sur le site qu'une seule fois sur l'ensemble de la période.
- Les amis invités doivent correspondre à des personnes physiques distinctes. En cas de doute, l'organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité de chacun des amis invités en demandant au concurrent qui les a invités d'envoyer une copie de leur pièce d'identité. Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de fournir les informations demandées dans le délai indiqué par le promoteur dans sa demande, ou si le résultat de la vérification montre qu'un ou plusieurs des amis invités - compris comme la même personne physique - se sont inscrits plusieurs fois au concours, plusieurs inscriptions seront annulées. L'organisateur se réserve également le droit d'exclure le concurrent du concours.

5. Modalités d'attribution des prix

A l'issue de la période de participation, à la date indiquée au point 2, les treize gagnants seront tirés au sort pour gagner les prix suivants :

- **1^{er} Gagnant tiré au sort** : Un bon " Tour de Lombardie pour 2 "
- **2^{ème} Gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience thématique pour 2 personnes " dans la province de Bergame.
- **3^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Brescia
- **4^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Côme
- **5^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience thématique pour 2 personnes " dans la province de Crémone.
- **6^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Lecco
- **7^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Lodi
- **8^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Mantoue
- **9^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Milan
- **10^{ème} Le gagnant tiré au sort** un bon " Nuitée et expérience thématique pour 2 " dans la province de Monza Brianza.
- **11^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Pavie
- **12^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Sondrio
- **13^{ème} gagnant tiré au sort** : Un bon " Nuitée et expérience à thème pour 2 " dans la province de Varese

De plus, cinq réserves seront tirées au sort, pour tous les cas où il n'est pas possible de livrer le prix à l'un des gagnants identifiés.

Chaque utilisateur peut apparaître encore plus de fois dans la base de données de participation, mais ne peut gagner qu'un seul prix parmi les places en jeu.

6. Informations sur les prix

Bon " Tour en Lombardie pour 2 personnes "

Le gagnant recevra 3 propositions de Tour en Lombardie. La proposition dépendra de la période de participation et inclura toujours les services suivants :

- 6 nuits en chambre double avec petit déjeuner pour deux personnes dans un hôtel 4* ou supérieur (au moins 3 hébergements différents dans différentes villes/endroits de Lombardie seront prévus)

- Bon de transfert de/vers la ville de départ (avion/train) d'une valeur maximale de 300 € (intégration possible pour les vols / trains plus chers par le gagnant) **
- Transferts d'un endroit à un autre en voiture privée avec chauffeur
- Au moins une dégustation de vins lombards dans la cave
- Une expérience " thématique " (location de vélos/skipass/leçon de planche à voile/entrée au spa...)
- Deux visites linguistiques guidées d'une demi-journée
- Dîner pour deux personnes avec 4 plats, vins inclus

La valeur estimée du prix est de 3.500 €.

Bon " Nuitée et expérience thématique pour 2 personnes " dans une province lombarde (selon l'ordre du tirage)

Chaque lauréat recevra une proposition d'expérience thématique sur le territoire de la province correspondant à son prix. La proposition comprendra les services suivants :

- Une nuit en chambre double avec petit déjeuner pour deux personnes dans un hôtel 4* ou supérieur
- Bon de transfert de/vers la ville de départ (avion/train) d'une valeur maximale de 200 € (intégration possible pour les vols / trains plus chers par le gagnant) **
- Nr 1 expérience thématique pour deux personnes (par ex. visites linguistiques guidées, activités sportives). Dégustation, entrée au spa, ...) Dîner exclu

La valeur estimée du prix est de 450 €

****)** **NB :** *Le service de transfert par avion ou par train ne sera proposé, dans la limite du montant maximum indiqué, que si le gagnant a une résidence/domicile dans un lieu desservi par un train/avion et si la distance nécessite un transfert par ce moyen. Les propositions pour de tels transferts seront à la discrétion de la société commanditaire et de ses cessionnaires. Il n'y aura aucune autre forme de remboursement si le gagnant préfère voyager par ses propres moyens.*

Les prix ne sont pas transférables à des tiers. Les bons, remis aux gagnants, contiendront les informations nécessaires à la réservation. L'utilisation du prix sera possible jusqu'au 31/12/2019, hors périodes de haute saison, concomitantes aux jours fériés (Noël, Pâques par exemple) et sauf le mois d'août. La réservation est toujours sujette à la disponibilité, il est donc conseillé de la faire à l'avance.

Le gagnant ne pourra pas contester le prix attribué, ni demander la valeur monétaire correspondante ou l'échange/remplacement pour quelque raison que ce soit. Toutefois, dans l'éventualité où l'Organisateur ne serait pas en mesure de livrer le prix gagné, il se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur égale ou supérieure. Les gagnants ne peuvent réclamer aucune compensation pour tout dommage résultant de l'acceptation et/ou de l'utilisation du prix.

7. Notifications gagnantes

Les gagnants seront avisés exclusivement par courriel à l'adresse indiquée lors de leur participation et devront accepter leur prix au plus tard 15 jours après la date de la première notification, selon les instructions qui seront fournies dans le courriel.

Plus précisément, l'acceptation du prix par les gagnants doit se faire par écrit et doit être envoyée par e-mail ou par fax aux adresses indiquées. Afin de remettre les prix, la société promotrice se réserve le droit de demander aux gagnants une copie de la carte d'identité, ou un document valide, et, si les données saisies pour l'enregistrement le formulaire en ligne ne correspondent pas au document soumis, il ne sera pas possible d'attribuer le prix.

En cas d'absence de réponse dans le délai imparti, les gagnants seront considérés comme indisponibles et, s'agissant de leur prix, ils seront mis en réserve (dans l'ordre du tirage). Les gagnants de réserve devront respecter les mêmes délais d'acceptation. De même, les réserves seront contactées - dans l'ordre du tirage -

dans le cas où, pour une raison quelconque, il ne serait pas possible de valider les gains pour toute irrégularité constatée.

8. Remise des prix

Les prix seront envoyés aux gagnants sous forme de bons d'achat, par courriel, dans les 60 jours suivant la date de validation du gain.

En cas d'acceptation et de non-utilisation ultérieure du prix pour des raisons non imputables à l'Organisateur, le prix sera réputé attribué. Le gagnant n'aura plus rien à réclamer.

Les prix seront considérés comme attribués lorsqu'une copie du bon d'achat avec les détails de la réservation des services inclus sera envoyée par courriel au gagnant. La réservation doit être faite indépendamment par le gagnant. Le gagnant recevra, après l'acceptation du prix, les contacts utiles pour la réservation.

9. Acceptation des règles

Par leur participation à la présente initiative, les participants acceptent inconditionnellement les règles et les clauses contenues dans le présent règlement, sans aucune limitation.

10. Garanties et Obligations

La collecte des noms sur le Web pour la participation au concours aura lieu par le biais d'un logiciel informatique en mesure de garantir la protection de la foi publique.

Les utilisateurs qui, selon l'avis sans appel du Promoteur ou des tiers mandatés par celle-ci, participent par des moyens et des instruments en mesure d'éluder le caractère aléatoire ou, quoi qu'il en soit, jugés d'une manière quelconque suspects, frauduleux ou en violation du déroulement normal de l'initiative, seront exclus de la participation et ne pourront pas profiter du prix éventuellement gagné.

11. Tribunal compétent

En cas de litige relatif au présent règlement, seul le Tribunal de Milan sera compétent.

12. Cadre territorial

La procédure de sélection et d'identification des gagnants sera effectuée intégralement sur le territoire italien et le serveur dans lequel sont mémorisées les données des participants est situé en Italie.

13. Dispositions finales

- a. Le Promoteur décline toute responsabilité pour tout problème d'accès, empêchement, dysfonction ou difficulté concernant les instruments techniques, l'ordinateur, la ligne de téléphone, les câbles, l'électronique, le logiciel et le matériel informatique, la transmission et la connexion, la connexion Internet, l'accessibilité au jeu en ligne et le réseau de téléphone portable et fixe qui pourrait empêcher à un utilisateur de participer au concours. Il décline également toute responsabilité pour des problèmes causés par la configuration de l'ordinateur de l'utilisateur qui pourraient se répercuter sur les prestations de dudit utilisateur pendant le jeu.
- b. Le gagnant est tenu de déclarer de manière autonome et de payer les éventuelles taxes qui pourraient être engendrées par le fait de gagner un prix, conformément aux dispositions établies en la matière par la législation de son pays de résidence.
- c. Le Promoteur se réserve le droit de dégager, modifier, supprimer ou suspendre un élément du prix si, au vu de circonstances ne dépendant pas de sa volonté, cet élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'est pas responsable à l'égard d'un gagnant si l'ensemble du prix ou une partie de celui-ci n'est pas disponible ou doit être modifié(e) ou supprimé(e), quelle que soit la raison.
- d. Le Promoteur n'est pas responsable des actes de tierces parties.
- e. La présente Promotion est sujette à toutes les lois et réglementations applicables.
- f. Si tout acte, omission, événement ou circonstance se produit et ne relève pas raisonnablement de la volonté du Promoteur et qu'il/elle empêche le Promoteur de se conformer aux présents termes et conditions, le Promoteur n'est pas responsable en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations.

- g. En cas d'interférence, quelle qu'elle soit, avec la présente Promotion ou si celle-ci est dans l'impossibilité d'être conduite tel que prévu pour une raison ne dépendant raisonnablement pas de la volonté du Promoteur, y compris en cas de guerre, terrorisme, état d'urgence ou catastrophe (y compris les catastrophes naturelles), infection par un virus informatique, bogues, altération, intervention non autorisée, panne technique ou autre circonstance empêchant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduction de la présente Promotion, le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, dans la plus grande étendue permise par la loi (a) de disqualifier un participant ; ou (b) suite à des indications écrites fournies par un organisme législatif, de modifier, suspendre, résilier ou supprimer la présente Promotion, selon les cas.

Ce règlement sera disponible sur nextstop.in-lombardia.it.